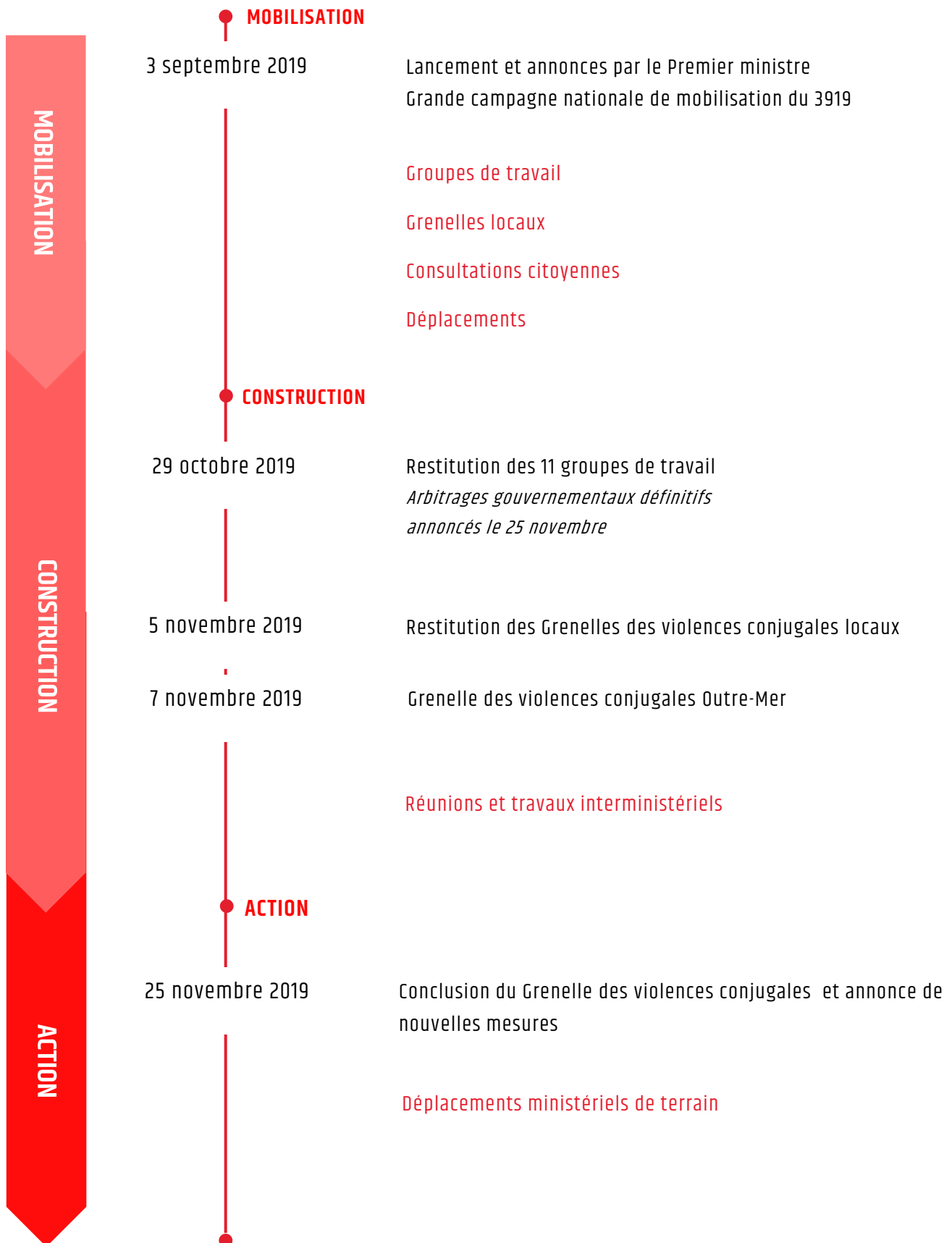


ARRÊTONS LES VIOLENCES

de la mobilisation à l'action

DOSSIER DE PRESSE
et actions de Marlène Schiappa autour du
25 novembre





182 événements locaux recensés mobilisant plus de **4 550** personnes



10 mesures d'urgence annoncées par le Premier ministre dès le 3/9/19



11 groupes de travail mis en place sur des thématiques spécifiques, plus de **60** personnes auditionnées



Plus de **65** propositions restituées publiquement



1,116 milliard d'euros dédié à l'égalité femmes hommes en 2020, plus **360 millions** dédiés spécifiquement à la lutte contre les violences.



Vendredi 22 novembre après-midi
Déplacement de Marlène Schiappa avec Christophe Castaner,
Ministre de l'Intérieur



Visite d'un commissariat et de l'école de gendarmerie à Chaumont, Haute-Marne



Mieux accueillir les femmes victimes de violences en commissariat et brigade de gendarmerie

Focus sur les mesures

➔ Création d'une grille d'évaluation du danger

Outil commun pour évaluer la dangerosité des situations et perfectionner les trames d'audition des victimes en cas de plainte et en cas d'intervention à domicile.

✓ *Pour protéger la victime, les policiers et les gendarmes accueillant des victimes doivent pouvoir caractériser au mieux une situation de danger. La grille d'évaluation du danger les guidera afin qu'ils mettent en place une protection et un accompagnement adaptés, pour éviter un passage à l'acte.*

➔ Audit sur l'accueil des femmes victimes de violences dans 400 commissariats et brigades de gendarmerie

Audit spécifiquement orienté sur l'évaluation de l'accueil des femmes victimes de violences conjugales dans 400 commissariats et gendarmeries.

✓ *L'accueil des victimes de violences conjugales constitue un moment clé dans leur prise en charge. Des efforts importants ont été conduits pour améliorer la formation des policiers et de gendarmes chargés de cet accueil. Ils seront encore renforcés. Dans ce cadre, l'évaluation de l'accueil dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie est nécessaire afin de s'assurer de l'efficacité des mesures prises.*



Lundi 25 novembre matin

Conclusion du Grenelle des violences conjugales

après-midi

Déplacement de Marlène Schiappa avec Nicole Belloubet,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice



Visite du Tribunal de grande instance de Créteil, Île-de-France



Prévenir, protéger et punir plus rapidement

Focus sur les mesures

➔ Expérimentation en vue de la généralisation future d'une nouvelle méthode de coordination entre le civil et le pénal

Expertiser la possibilité d'une modélisation de traitement en urgence des affaires de violences conjugales

✓ *Les différentes entités du Tribunal de grande instance de Créteil se sont organisées, depuis quelques années, pour travailler ensemble et mettre en place une procédure de traitement accélérée des ordonnances de protection. Cette filière d'urgence permet une plus grande réactivité et rapidité dans le traitement judiciaire des violences conjugales.*

➔ Désignation d'un référent violences conjugales au sein de chaque parquet

Désignation comme point de contact unique d'un magistrat référent en matière de violences conjugales.

✓ *La mise en place d'un référent garantit un traitement plus rapide et cohérent des signalements de personnes en situation de danger au sein du couple.*

➔ Accélérer le traitement des plaintes de violences conjugales

Application de la circulaire du 9 mai 2019 qui rappelle aux parquets la nécessité d'une réponse ferme et réactive pour les actes de violences répétés, graves ou les situations d'emprise, avec un recours au déferement.

✓ *Cela permet la mise en œuvre d'une procédure rapide : comparution immédiate, comparution différée ou convocation par procès-verbal afin d'assurer la protection de la victime et l'éviction du mis en cause.*



Mardi 26 novembre matin

Préparation du travail législatif avec les parlementaires



Échanges avec le Groupe d'animation politique des députés portant la PPL sur les violences conjugales



Intégrer dans la loi les mesures législatives issues du Grenelle des violences conjugales
Prévenir, protéger et punir plus rapidement

Focus sur les mesures

➔ Saisie des armes blanches et à feu des auteurs de violences dès la plainte

Les hommes soupçonnés de violences conjugales se verront retirer leurs armes, s'ils en possèdent, dès le premier dépôt de plainte les visant.

✓ *L'arme à feu est le mode opératoire le plus fréquent dans les féminicides, avec 31,8 % des cas. Dans certains cas de féminicides, l'homme considéré comme violent avait toujours une arme à sa disposition malgré les différentes plaintes.*



Mardi 26 novembre après-midi

Entretien avec le Dr. Patrick BOUET, Président de l'Ordre des médecins



Échanges sur l'évolution du secret médical



Mieux protéger les femmes victimes de violences en permettant à chacun de prendre ses responsabilités

Focus sur les mesures*

➔ Permettre la levée du secret médical en cas de violences conjugales

Modification de la loi pour permettre aux médecins mais aussi à tout soignant de signaler aux autorités des faits de violences conjugales en cas de risque sérieux, comme c'est déjà le cas pour les enfants en danger

✓ *Les médecins sont souvent les premiers à recueillir la parole des victimes. Ils doivent pouvoir, quand il y a un danger imminent, signaler les violences conjugales sans risquer un rappel à l'ordre. Car sous emprise, certaines femmes n'iront jamais porter plainte.*



Mercredi 27 novembre après-midi
Déplacement de Marlène Schiappa avec Julien Denormandie,
Ministre chargé de la ville et du logement



Visite d'un centre d'hébergement d'urgence, Paris



Mieux loger les femmes victimes de violences conjugales

Focus sur les mesures

➔ **Création de 1 000 places d'hébergement supplémentaires pour les femmes victimes de violences**

✓ *Le Premier ministre l'a annoncé le 3/9/19, nous devons ouvrir davantage de places pour mettre en sécurité les femmes victimes de violences et mieux faire face aux situations d'urgence.*

➔ **Création d'une plateforme de géolocalisation des places d'hébergement d'urgence pour les forces de l'ordre**

Les professionnels disposeront d'une cartographie en temps réel des places dédiées aux femmes victimes de violences disponibles. L'outil sera sécurisé et ne contiendra pas de données nominatives.

✓ *L'identification du nombre et de l'emplacement des places dédiées ou adaptées aux femmes victimes de violence revêt une importance majeure. Il est indispensable pour les professionnels et les forces de l'ordre de mieux connaître l'état du parc en temps réel.*

➔ **Ouvrir le recours à la garantie VISALE pour les femmes victimes de violences**

En cas de violences conjugales, l'État se porte garant et apporte aux femmes une caution locative gratuite.

✓ *Une femme victime de violences qui souhaite quitter son conjoint violent et son domicile doit pouvoir accéder à un logement rapidement. La garantie VISALE leur permettra de trouver un logement plus facilement.*



Judi 28 novembre matin

Déplacement de Marlène Schiappa avec Jean-Michel Blanquer,
Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse



Visite d'un établissement, Paris



Diffuser une culture de l'égalité dès le plus jeune âge

Focus sur les mesures

➔ **Signature de la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2019-2024)**

Convention interministérielle ayant pour objectifs de piloter la politique d'égalité au plus près des élèves et des étudiantes et étudiants ; former l'ensemble des personnels à l'égalité ; transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel ; lutter contre les violences sexistes et sexuelles ; s'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation.

✓ *Les stéréotypes de sexe se mettent en place dès le plus jeune âge et influent sur la manière dont les garçons et les filles construisent au fil des ans.*

➔ **Bilan de la mise en œuvre des séances d'éducation à la vie sexuelle et affective**

Des premiers éléments de bilan relatifs à la mise en œuvre des séances d'éducation à la vie sexuelle et affective seront communiqués.

✓ *Les séances d'éducation à la vie sexuelle et affective sont prévues par la loi depuis 2001 mais n'étaient pas ou peu appliquées. Marlène SCHIAPPA et Jean-Michel BLANQUER se sont engagés à veiller à leur bonne mise en œuvre car il est essentiel d'aborder la question de l'égalité entre les filles et les garçons, valeur fondamentale de notre République, dès le plus jeune âge.*



Jeudi 28 novembre après-midi

Événement « Lutte contre les violences faites aux femmes : un enjeu mondial pour l'égalité » à l'Agence française de développement en présence du Dr Denis Mukwege, prix Nobel de la Paix



Événement dans les locaux de l'Agence française de développement, 12ème arrondissement, Paris



Lutter contre les violences sexistes et sexuelles partout dans le monde grâce à la diplomatie féministe

Focus sur les mesures

⇒ Signature, en présence du Dr Mukwege, d'une convention de financement pour un projet conduit par l'Agence française de développement en partenariat avec la Fondation Pierre Fabre, en vue de répliquer en République centrafricaine le modèle d'intervention développé en RDC par le Dr Mukwege.

Les violences sexuelles commises dans le cadre du conflit qui touche la République centrafricaine depuis 2013 sont utilisées comme un instrument visant à terroriser les populations civiles. Le nombre de victimes survivantes et survivants ne cesse de croître. La convention signée a pour objectif de financer un projet de prise en charge des victimes de violences sexuelles basées sur le modèle du « guichet unique » développé par l'hôpital Panzi, dirigé par le Dr Mukwege en République démocratique du Congo.

✓ *La France est fière d'être le premier pays à financer le fonds du Dr Mukwege, à hauteur de 6 millions d'euros. Avec ce projet, 3 240 victimes de violences sexuelles pourront être prises en charge sur 3 ans.*

Marlène Schiappa a souhaité qu'une nouvelle documentation pratique et pédagogique soit produite, diffusée largement, afin d'outiller témoins, victimes et professionnels, comme susciter discussions et prises de conscience.

Le site internet arretonslesviolences.gouv.fr

« Arrêtons les violences » est un site à destination des victimes et des témoins de violences qui met en avant tous les moyens mis à leur disposition pour réagir face à ces violences. Il s'adresse également aux professionnels qui peuvent y trouver les outils pour se former à détecter et prendre en charge tous les types de violences.

Nous avons voulu ce site facilement lisible et tourné vers les utilisateurs qui auront facilement accès aux informations essentielles et notamment au signalement en ligne. Il est notamment accessible à tous les utilisateurs et sur tous les supports (ordinateurs, smartphone, tablettes).



**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

**VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES,
RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER**

17

Appeler Police
Secours

📱

Appeler le
3919

!

Signaler en
ligne

🗑️

Effacer mes
traces

✕

Quitter
radicalement

17

Appeler Police Secours

Victimes et/ou témoins, composer le 17 en cas d'urgence.



Appeler le 3919

Pour recevoir de l'aide anonymement et gratuitement.

!

Signaler en ligne

Pour signaler une violence anonymement et gratuitement 24/7.

Suis-je concerné-e ?

Les témoignages suivants relatent des propos et/ou comportements violents. Si vous en êtes victimes, il est important d'en parler. La loi vous protège.

Violences sexuelles

Harcèlement sexuel

Violences conjugales

outrage sexiste

Mariage forcé

Mutilations sexuelles

Il me caresse les seins ou les fesses, alors que je lui ai dit que je ne voulais pas. 🗨️

Il me force à avoir une relation sexuelle. 🗨️

Il m'oblige à lui faire une fellation et je ne le veux pas. 🗨️

**CES ACTES SONT INTERDITS
ET PUNIS PAR LA LOI.**

JE DÉCOUVRE MES DROITS

RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES

EN PARLER



- **À des associations** : spécialisées dans la lutte contre les violences (plus de 111 CIDFF vous accompagnent partout en France)
- **Appeler le 3919** : ligne d'écoute anonyme et gratuite, 7j/7 de 9h à 22h (de 9h à 18h le week-end)
- **À votre entourage et/ou des professionnels** : soignants, travailleurs sociaux, enseignants, avocats, cellules d'écoute

PORTER PLAINTE



- **Au commissariat ou gendarmerie** : les forces de l'ordre disposent d'une grille d'évaluation du danger et des psychologues et intervenants vous accompagnent
- **Sur la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes** : deux brigades sont formées et vous orientent vers la plainte 24h/24, 7j/7
- **À l'hôpital** : généralisation de la plainte à l'hôpital et certificat médical de constatation des violences

ÉLOIGNER LE DANGER



- L'auteur des violences part :**
- > Eviction de l'auteur des violences (mesure d'éloignement, saisie des armes)
 - > Centre de soins et d'hébergement des auteurs

- La victime des violences part, elle n'est plus redevable du loyer :**
- > Garantie Visale : l'Etat se porte garant pour le relogement des femmes victimes
 - > Hébergement d'urgence : 5000 places d'hébergement dédiées et géolocalisées par les professionnels
 - > Accès facilité à un logement social

LA LOI EST DE VOTRE CÔTÉ



Vous protéger :

- > L'ordonnance de protection (éloignement, interdiction de détenir une arme, suspension et aménagement possible de l'autorité parentale)
- > Le Téléphone grave danger (dispositif d'alerte des forces de l'ordre et accompagnement par une association)
- > Le bracelet anti-rapprochement du conjoint violent

Vous défendre :

- > Avec l'Aide Juridictionnelle pour couvrir les frais de justice
- > Des points d'accès gratuits au droit partout en France

Punir l'auteur des violences :

- > Condamnation pénale (prison, autorité parentale)
- > Stages de responsabilisation et de prévention de la récidive

SE RECONSTRUIRE



- **Prise en charge psychologique** : 10 centres de soins psycho-trauma ouverts sur le territoire
- **Allocation d'aide au retour à l'emploi** : en cas de démission forcée

**EN CAS
D'URGENCE,
FAITES LE 17
OU LE 112 (PORTABLE)**

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
DE VIOLENCES, APPELEZ LE

3919

ou utilisez la plateforme de signalement :
<https://www.arretonslesviolences.gouv.fr>

La loi vous protège !

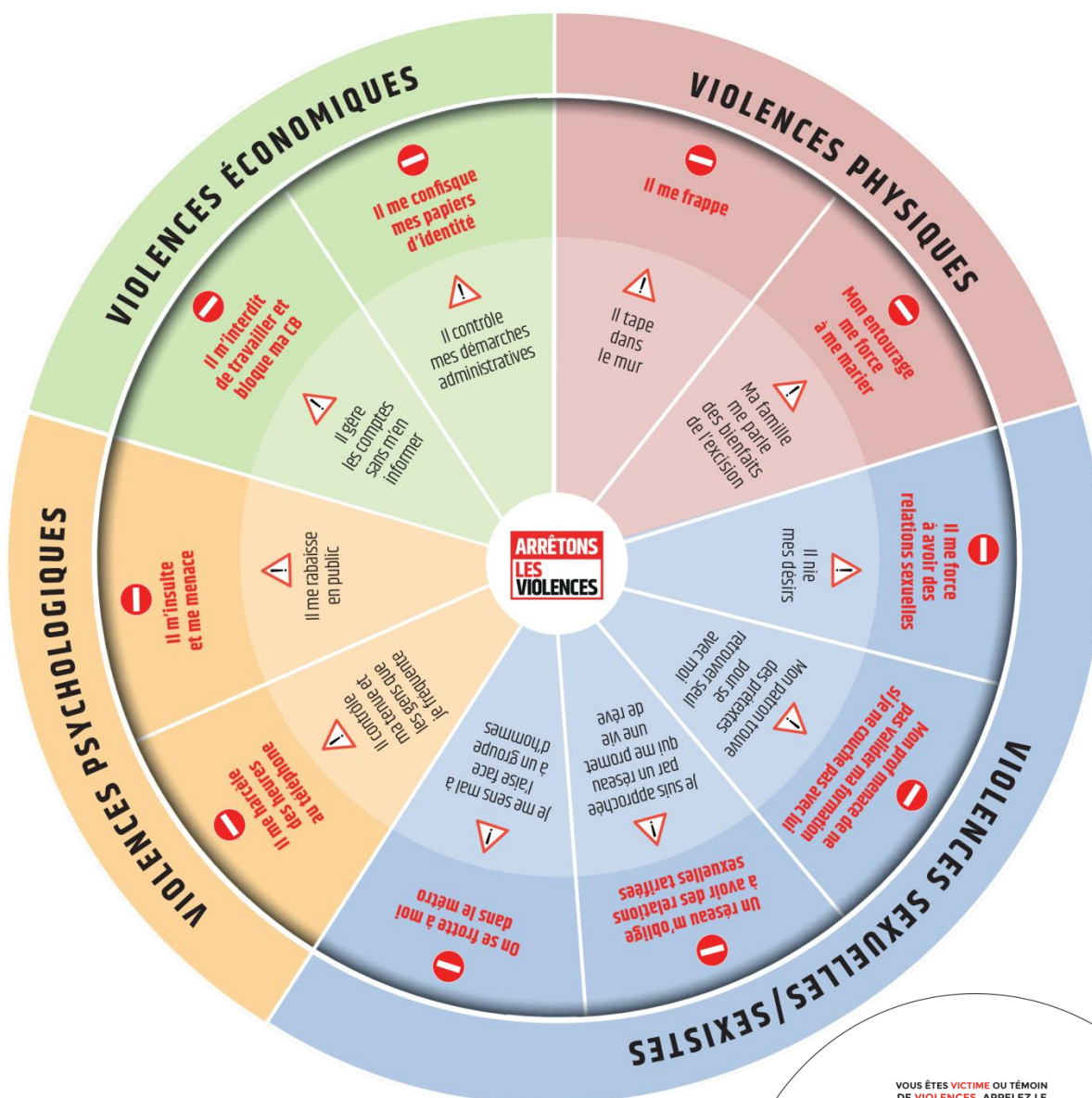
En cas d'urgence :
appelez le 17 ou le 112



La « roue des violences »

Parce que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes est un combat culturel, cette « roue des violences » vise à sensibiliser les jeunes et les professionnels (santé, police, justice, éducation) à tous les types de violences auxquels ils peuvent être confrontés dans leur vie.

Vous avez une boule en ventre quand il va prendre votre téléphone ? Il dénigre votre famille ? Vous empêche de voir vos amis ? Vous isole ? Vous méprise ? Vous insulte ? Les violences commencent par là.



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES, APPELEZ LE

3919

ou utilisez la plateforme de signalement : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

La loi vous protège

En cas d'urgence : appelez le 17 ou le 112

ARRÊTONS LES VIOLENCES

Les mesures présentées dans ce document sont celles qui sont d'ores et déjà publiées. Elles ne comprennent pas les annonces de la conclusion du Grenelle prévues le 25 novembre, et ne sont en aucun cas exhaustives.

Service de presse
de Marlène Schiappa

55, rue Saint-Dominique 75007
Paris

presse-seefh@pm.gouv.fr

Tél 01 42 75 62 75